REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

MÉTROPOLE DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **11 avril 2019**

Compte rendu affiché le **19 avril 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **05 avril 2019**

PRÉFECTURE DU RHONE
Reçu le 23 AVR. 2019
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Régis DUVERT, Josette PRALY, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Ahmed CHEKHAB à Pierre DUSSURGEY, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Nawelle CHHIB à Mustafa USTA, Christiane PERRET-FEIBEL à Hélène GEOFFROY, Nadia NEZZAR à Nordine GASMI.

Membres absents excusés : **Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN**

Membres absents : **Marie-Emmanuelle SYRE, Stéphane BERTIN, Christine BERTIN, Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Batoul HACHANI**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	34

Objet :

19.04.0208
Mise en place d'une Mutuelle dite « communale » sur la Commune de Vaulx-en-Velin

RAPPORT DE MONSIEUR MARGUE

Mesdames, Messieurs,

L'accès aux soins de santé constitue une véritable difficulté pour les personnes précaires. Parce qu'elles n'ont pas les moyens financiers de souscrire à une mutuelle complémentaire elles renoncent trop souvent à se faire soigner. Partant de ce constat, plusieurs communes ont pris l'initiative de proposer à leurs habitants des offres de mutuelles complémentaires à des tarifs accessibles. La Ville de Vaulx-en-Velin s'est engagée dans une telle initiative dans le cadre de l'élaboration du Contrat local de santé et de l'accès aux droits.

Le principe est de favoriser le retour aux soins de santé des personnes qui par manque de moyens en font l'économie, et d'améliorer le pouvoir d'achat des autres administrés, en leur offrant la possibilité de souscrire à une mutuelle complémentaire moins onéreuse. Après recherche auprès de plusieurs associations par le CCAS, en charge du pilotage du dispositif, le choix du partenaire mutualiste s'est porté sur l'association ACTIOM. Il s'agit d'une association d'assurés qui a pour objet de rechercher et de proposer à ses membres un contrat de santé de groupe à des tarifs attractifs selon des besoins identifiés.

Pour bénéficier des tarifs négociés et proposés par ACTIOM, les habitants de Vaulx-en-Velin doivent adhérer à l'association en s'acquittant d'une cotisation de 10 euros par an. Afin d'encourager l'adhésion des vaudais à une couverture via ACTIOM, le CCAS prendra en charge pour chaque adhérent (personne qui va adhérer à une mutuelle via Actiom), la première année d'adhésion à l'association soit 10 euros. Le contrat de mutuelle demeure quant à lui à la charge des souscripteurs.

Pour assurer la bonne information des habitants sur les possibilités de couverture et leur coût, l'association s'engage à assurer une permanence au CCAS une demi-journée par semaine. L'association s'engage par ailleurs à fournir au CCAS des informations sur le nombre de personnes reçues dans ses permanences, sur leur profil et sur le nombre de personnes ayant adhéré à une mutuelle. De son côté, la ville mettra à disposition de l'association un bureau pour recevoir les administrés et prend en charge la communication sur le dispositif.

Ce dispositif partenarial entre la ville, le CCAS et ACTIOM sera traduit dans une convention précisant le cadre de l'action de chacun. Cette convention contiendra des précisions sur les modalités selon lesquelles un bureau sera mis à disposition de l'association et sur les engagements respectifs de l'Association, du CCAS et de la Commune.
La convention sera signée pour un an, renouvelable trois fois par tacite reconduction. Un bilan sera établi chaque année de façon conjointe par les parties prenantes (nombre d'adhérents, questions, éléments qualitatifs et quantitatifs).

La mise en place de cette action, à partir de mai 2019, s'inscrit dans l'ensemble des démarches initiées par la Commune dans le cadre du Contrat Local de Santé.
En conséquence, je vous propose :

- de prendre acte de la mise en place d'une mutuelle dite « communale » sur la Commune de Vaulx-en-Velin, avec le financement des adhésions à l'association ACTIOM par le CCAS ;

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention partenariale entre la ville, le CCAS, et l'association ACTIOM concernant la mise à disposition de locaux une demi-journée par semaine.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les articles L 2121-29, L 2121-1 à L 2121-23, R 2121-9 et R 2121-10 du Code général des collectivités territoriales qui concernent le Conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant que l'accès aux soins de santé est une priorité de la commune dans sa lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale de ses habitants ;

Entendu le rapport présenté le 11 avril 2019 par Monsieur Yvan MARGUE, adjoint délégué ;

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants, décide :

Nombre de suffrages exprimés : 34
Votes Pour : 34
Votes Contre :
Abstention :

- de prendre acte de la mise en place d'une mutuelle dite « communale » sur la Commune de Vaulx-en-Velin, avec le financement des adhésions à l'association ACTIOM par le CCAS ;
- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention partenariale entre la ville, le CCAS, et l'association ACTIOM concernant la mise à disposition de locaux une demi-journée par semaine.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Hélène GEOFFROY